

Questions and Answer #5
RFP 202200482A
Prevalence of Sexual Coercion and Violence (SCV) in Federal Custody

Question 1

Can you clarify what the maximum percentage of overhead or administrative rate can be on expenses incurred for this project?

Answer 1

Public Safety has not determined a maximum percentage of overhead or administrative rate for this requirement. The bidder must determine this based on the requirements outlined in the RFP.

Please make reference to Part 4- Evaluation Procedures and Basis of Selection, section 3 – Financial Evaluation.

Question 2

Are we allowed to budget for open access journal expenses?

Answers 2

Please make reference to Part 4- Evaluation Procedures and Basis of Selection, section 3 – Financial Evaluation, table 2 regarding direct expenses.

Direct Expenses: Materials, supplies, and
other direct expenses incurred during the
performance of the Work at actual cost
with a Mark-up

Question 3

Are gift cards for research participants allowed? If yes, is there a recommended amount?

Answers 3

Gift cards for the research participants **is not allowed**. Public Safety Canada does not have the delegation to issue any gifts.

Questions et réponses n° 5

DP 202200482A

Prévalence de la coercition et de la violence sexuelles de la population chez les détenus sous responsabilité fédérale

Question 1

Pouvez-vous préciser quel peut être le pourcentage maximum de frais généraux ou administratifs sur les dépenses engagées pour ce projet ?

Réponse 1

Sécurité publique n'a pas déterminé de pourcentage maximal de frais généraux ou de taux administratif pour cette exigence. Le soumissionnaire doit déterminer cela en fonction des exigences décrites dans la DP.

Veillez vous reporter à la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 3 - Évaluation financière.

Question 2

Sommes-nous autorisés à budgétiser les dépenses des revues en libre accès ?

Réponses 2

Veillez vous référer à la partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 3 - Évaluation financière, tableau 2 concernant les dépenses directes.

Dépenses directes : matériaux, fournitures et

autres dépenses directes encourues au cours de la

l'exécution des travaux au coût réel

avec une majoration

Question 3

Les cartes-cadeaux pour les participants à la recherche sont-elles autorisées ? Si oui, y a-t-il un montant recommandé ?

Réponses 3

Les cartes-cadeaux pour les participants à la recherche **ne sont pas** autorisées. Sécurité publique Canada n'a pas le pouvoir d'émettre des cadeaux.